

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR POUR LA SEMAINE DE L'AGE D'OR 2025

Le deux septembre deux mille vingt-quatre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de La Garde régulièrement convoqué, a été assemblé sous la présidence Mme Marie-Hélène CHARLES, Vice-Présidente du C.C.A.S. -

Présents : Mme Marie-Hélène CHARLES, Vice-Présidente du C.C.A.S. - Mme Flora MARTINO, Conseillère Municipale - Mme Céline MURENA, Conseillère Municipale - Mme Jocelyne GIROUD, représentante de l'association St Vincent de Paul - Mme Chantal PITTILONI, représentante de l'Association « Les Amis du Mas de SENES » - M. Jean-Marc PEDRONA, représentant de l'A.P.A.J.H. -

Absent excusé ayant donné procuration : M. Florian JONET, Conseiller Municipal a donné pouvoir à Mme CHARLES.

Absentes excusées : Mme Hélène ARNAUD BILL, Présidente du C.C.A.S. - Mme Julia PEIRONET BREMOND, Conseillère Municipale - Mme Hélène GOLETTO, représentante de l'U.D.A.F. - Mme Julie BONALD représentante de l'Association La Banque Alimentaire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	11	PRESENTS	6	VOTANTS	7
-------------------------------	----	----------	---	---------	---

Date de la convocation le : 26 08 2024

RAPPORTEUR : MADAME MARIE- HELENE CHARLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23.

CONSIDERANT que le C.C.A.S. par l'intermédiaire du service Seniors organise, comme toutes les années, la semaine de l'Age d'Or au mois d'octobre 2025,

CONSIDERANT que cette semaine accède sur des découvertes sportives, sur des ateliers créatifs mais également des rendez-vous ludiques et culturels, a pour objectif de créer du lien et de lutter contre l'isolement des seniors,

CONSIDERANT que cette manifestation permet de proposer un panel d'activités variées aux Gardéens de 60 ans et plus, en lien avec le dispositif « Vieillir en bonne santé »,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 32 600 €.

OUI LES EXPLICATIONS DU RAPPORTEUR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 1 : APPROUVE la demande d'aide financière au taux le plus élevé possible au Conseil Départemental du VAR.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer les éventuelles conventions à venir pour les cofinancements prévus.

ARTICLE 3 : INFORME que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS,

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 7

CONTRE : 0



La Vice-Présidente du C.C.A.S.

Marie-Hélène CHARLES

Accusé de réception en préfecture
083-268300464-20240902-DEL202409020002-AR
Date de télétransmission : 06/09/2024
Date de réception préfecture : 06/09/2024

